

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 juillet 2021
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 8815^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 8 juillet 2021,
à 11 h 20**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 8815^e séance, tenue à huis clos le 8 juillet 2021, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée “La question concernant Haïti”.

Le Président a invité le représentant d'Haïti à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu un exposé présenté par M^{me} La Lime.

Des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Irlande, du Niger (prenant la parole au nom du groupe dit A3+1 : Niger, Kenya, Tunisie et Saint Vincent-et-le-Grenadines), de l'Estonie, du Royaume-Uni, de l'Inde, du Viet Nam, de la Chine, de la Norvège, de la Fédération de Russie, ainsi que par le Président en sa qualité de représentant de la France.

Le Conseil a écouté un exposé fait par le représentant d'Haïti.

M^{me} La Lime a répondu aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées. »

